

Comptes régionaux de l'agriculture 2024

Baisse de la valeur ajoutée agricole en 2024, particulièrement marquée dans les régions spécialisées en viticulture et en grandes cultures

En 2024, la production agricole en France recule nettement en valeur, prolongeant la baisse amorcée en 2023. La plupart des régions sont concernées, en raison d'un repli des prix, souvent associé à une diminution des volumes. La baisse de la production agricole en 2024 s'explique principalement par un repli de la production végétale, avec une diminution conjuguée des volumes et des prix. Les conditions météorologiques défavorables de l'année 2024, caractérisées par un excès d'eau, ont fortement pénalisé les rendements en grandes cultures et en viticulture. Elles conduisent à de très fortes baisses en volume dans certaines régions spécialisées dans ces productions : Grand Est, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté ou encore Nouvelle-Aquitaine. La production animale diminue légèrement en valeur au niveau national, mais les évolutions sont contrastées selon les régions, en fonction des spécialisations régionales. La production porcine recule en valeur dans un contexte de détente des prix, tandis que la production de volailles augmente légèrement avec la reprise des volumes. Les consommations intermédiaires reculent en valeur dans toutes les régions grâce à la baisse des prix, particulièrement marquée pour l'alimentation animale et les engrais, et bien que les volumes utilisés augmentent légèrement. Les subventions d'exploitation progressent dans neuf régions métropolitaines, notamment en raison des aides liées aux intempéries. Au total, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) diminue dans dix régions sur treize, avec des baisses marquées dans les zones céréalières et viticoles.

En 2024, la production agricole au niveau national se contracte en valeur (- 8,8 %), prolongeant la baisse amorcée en 2023, après deux années de forte hausse en 2021 et 2022. La valeur de la production végétale chute (- 15,7 %, *tableau 1*) tandis que celle de la production animale se replie légèrement (- 0,9 %). La valeur de la production de services augmente quant à elle de 2,4 %.

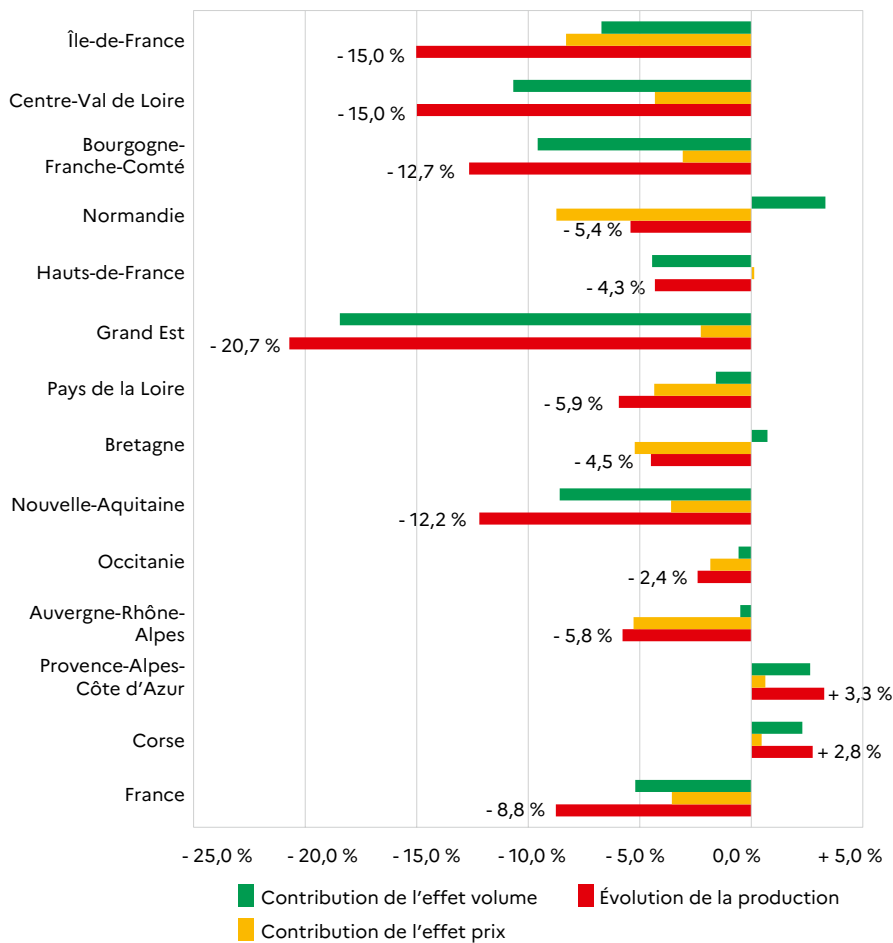
La valeur de la production diminue dans 11 régions sur 13, de - 20,7 %

en Grand Est à - 2,4 % en Occitanie. Ces baisses s'expliquent notamment par des baisses de prix, qui concernent l'ensemble de ces 11 régions (*graphique 1*). Par ailleurs, cet effet prix est amplifié par une production en volume moindre qu'en 2023 dans la plupart des régions. La baisse de la production en volume est particulièrement marquée en Grand Est (- 18,4 %), Centre-Val-de-Loire (- 10,7 %), Bourgogne-Franche-Comté (- 9,6 %) et Nouvelle-Aquitaine (- 8,6 %).

Quelques régions font exception comme la Normandie dont la production en volume augmente nettement (portée principalement par une très forte augmentation des récoltes de lin) sans pour autant compenser les baisses de prix.

À l'inverse, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Corse enregistrent une hausse de leur production en valeur en 2024, sous l'effet de hausses de la production en volume.

Graphique 1
Évolution de la production agricole de 2023 à 2024 selon les régions



Lecture : de 2023 à 2024, la production agricole augmente de 2,8 % en Corse. Cette hausse résulte d'une augmentation des volumes, qui contribue à hauteur de 2,3 points, et d'une augmentation des prix, qui contribue à hauteur de 0,5 point.
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires

Tableau 1
Évolution de la production végétale en valeur, volume et prix

	Évolution 2024/2023 en valeur en %	Évolution 2024/2023 en volume en %	Évolution 2024/2023 liée à la variation des prix en %
Île-de-France	-17,5	-7,9	-10,4
Centre-Val de Loire	-19,9	-14,0	-6,9
Bourgogne-Franche-Comté	-22,0	-15,3	-7,9
Normandie	-15,7	7,0	-21,2
Hauts-de-France	-6,8	-7,0	0,2
Grand Est	-28,6	-25,3	-4,4
Pays de la Loire	-18,8	-9,3	-10,5
Bretagne	-9,7	-2,1	-7,8
Nouvelle-Aquitaine	-20,1	-14,8	-6,3
Occitanie	-4,7	-0,7	-4,0
Auvergne-Rhône-Alpes	-10,9	0,8	-11,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,3	3,0	0,3
Corse	2,8	3,2	-0,4
France	-15,7	-10,0	-6,4

Lecture : de 2023 à 2024, la valeur de la production végétale hors subventions diminue de 15,7 % en Normandie. Cette baisse résulte d'une baisse des prix à la production de 21,2 % qui n'est que partiellement compensée par une hausse de 7,0 % en volume.
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires

Les régions Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est et Bretagne sont dans l'ordre les trois premières régions en termes de valeur de la production agricole. Elles représentent, à elles seules, environ 40 % de la valeur totale de la production nationale.

Production végétale : des baisses de volume dans toutes les régions, liées aux mauvaises conditions climatiques, auxquelles s'ajoutent des diminutions de prix

En 2024, la production végétale baisse fortement en valeur (-15,7 %), après s'être déjà repliée en 2023 (-4,7 %). En volume, celle-ci diminue dans neuf régions sur treize, les plus fortes évolutions s'observant en Grand Est (-25,3 %), Centre-Val de Loire (-14,0 %), Bourgogne-Franche-Comté (-15,3 %), et Nouvelle-Aquitaine (-14,8 %). Les prix à la production reculent dans onze régions sur treize, avec des baisses dépassant les -10 % en Normandie (-21,2 %), Auvergne-Rhône-Alpes (-11,6 %), Pays de la Loire (-10,5 %) et Île-de-France (-10,4 %).

Sur le plan météorologique, la campagne 2024 a été marquée par un excès d'eau important, avec des pluies abondantes au printemps et à l'automne, ainsi que lors des semis à l'automne 2023. Cette météo a pesé lourd sur les rendements en grandes cultures et en viticulture. Les régions où les baisses de production végétale en volume sont les plus fortes sont celles où ces productions représentent une part importante de la production régionale, même si toutes les régions ont été affectées par ces conditions défavorables.

Conditions météorologiques, et baisse des prix pénalisent fortement la production céréalière en 2024

En particulier, la production de céréales en volume recule de 16,8 % en France en 2024, après avoir augmenté de 7,5 % l'année précédente. Cette baisse marquée s'explique principalement par des

rendements historiquement bas, auxquels s'ajoute, notamment pour le blé tendre, une baisse des surfaces cultivées (liée aux conditions météo compliquées lors des semis d'hiver). La diminution de la production de céréales en volume concerne toutes les régions, à l'exception de PACA et de la Corse (respectivement + 16,5 % et + 6,9 %). En plus des baisses de production en volume liées aux conditions météorologiques, les prix diminuent également en 2024 (- 11,5 %), après - 25,8 % en 2023. La baisse des prix concerne toutes les régions. Après deux années de forte hausse en 2021 et 2022, ce nouveau repli des prix s'inscrit dans un contexte mondial d'une offre élevée et d'une demande plus faible de la Chine.

Au total, les baisses des volumes et des prix se conjuguent, et la valeur de la production céréalière diminue nettement dans toutes les régions excepté en PACA et en Corse (- 26,3 % au niveau national).

La production de pommes de terre est une production concentrée géographiquement. Les cinq premières régions productrices (Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Normandie, Grand Est, Bretagne) concentrent 85 % de la valeur de la production. Les Hauts-de-France, première région productrice, représentent à eux seuls 65 % de la production. La production nationale de pommes de terre augmente à nouveau cette année en volume (+ 8,8 %). Dans les Hauts-de-France, celle-ci augmente de 9,4 % à la faveur de bons rendements. Les prix continuent d'être orientés à la hausse en 2024, soutenus par des besoins des transformateurs qui restent importants et par de bonnes perspectives à l'exportation. La valeur de la production augmente ainsi dans la plupart des régions. La hausse est de 25,9 % au niveau national.

La production de betteraves se situe en majeure partie dans deux régions, les Hauts-de-France et le Grand Est. Ces régions représentent à elles seules 73 % de la production totale en valeur. Les volumes de production

de betteraves augmentent dans les mêmes proportions dans les Hauts-de-France et le Grand Est (+ 8,9 % et + 7,0 %). Les prix diminuent en revanche nettement dans toutes les régions productrices. Au niveau national, la production diminue en valeur de 13,5 %.

Les conditions météorologiques conduisent également à une forte baisse des productions viticoles en volume

Si les prix restent relativement stables dans l'ensemble des régions, la production viticole en valeur baisse fortement en 2024 (- 28,7 %) à cause d'une forte baisse des volumes (- 28,8 %). Cette baisse, qui s'explique par les mauvaises conditions météorologiques, concerne tous les types de vins ainsi que toutes les régions productrices, de manière encore plus marquée dans les régions septentrionales (de - 38,1 % en Grand Est à - 27,9 % en Bourgogne-Franche-Comté) que dans les régions méridionales (de - 27,3 % en Nouvelle-Aquitaine à - 8,5 % en PACA).

La valeur de la production de fruits en France augmente de 2,3 % en 2024, malgré des volumes quasi stables (- 0,1 %). Selon le type de fruit, les productions régionales ont des évolutions contrastées. En PACA, 1^{re} région productrice, les volumes progressent de 6,3 %, en grande partie à la faveur d'une hausse de la production de pommes. En Occitanie, 2^e région productrice, la production fruitière est relativement stable (+ 1,3 % en volume et + 0,2 % en prix), malgré des évolutions contrastées en volume selon les espèces (baisses marquées pour les noix, les noisettes ou les abricots ; hausses importantes pour les olives ou les pêches). Enfin, en Nouvelle-Aquitaine, 3^e région productrice, les volumes reculent (- 8,6 %) principalement en raison de la forte baisse pour les prunes (- 20,4 %) qui représentent un tiers de la production fruitière régionale, mais cette baisse est plus que compensée par l'augmentation des prix.

La valeur de la production légumière augmente de 3,9 %, sous l'effet combiné d'une légère augmentation

en volume (+ 1,0 %) et d'une hausse des prix (+ 2,8 %). Les évolutions varient selon les régions, en volume (de - 3,1 % en Auvergne-Rhône-Alpes à + 11,5 % en Pays de la Loire) comme en prix (de - 2,1 % en Normandie à + 7,4 % en Corse).

Une relative stabilité pour les productions animales

En 2024, la production animale se replie de 0,9 % en valeur après trois années consécutives de hausse, la baisse des prix (- 1,7 %) faisant plus que compenser la légère hausse en volume (+ 0,7 %). Les évolutions des prix comme des volumes, bien que contenues, sont particulièrement hétérogènes entre les régions. Les prix baissent dans 8 régions sur 13 (jusqu'à - 5,6 % pour la Bretagne), mais augmentent dans certaines régions, en particulier en Corse (+ 3,7 %) et en PACA (+ 4,0 %). Les volumes, quant à eux, baissent dans 7 régions sur 13, avec des évolutions globalement peu marquées comprises entre - 2,0 % et + 2,7 %.

La production de gros bovins diminue en valeur de 2,4 %, tirée par une baisse des volumes de 3,0 % (12 régions en recul, entre - 6,0 % et - 0,9 %) et une légère augmentation des prix (+ 0,6 % au niveau national, entre - 2,6 % en Bretagne et + 3,3 % en Centre-Val de Loire). Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, les trois premières régions productrices comptant chacune pour environ 13 % de la production en valeur, suivent la tendance générale avec une baisse en volume comprise entre - 6,1 % et - 1,9 % et une faible hausse des prix (+ 0,1 % à + 1,4 %).

La production porcine baisse en valeur de manière un peu plus marquée avec - 7,1 %. Comme pour les autres productions animales, la diminution est portée par la baisse des prix (- 8,6 %) qui s'observe dans toutes les régions (hormis la Corse), tandis que les volumes augmentent légèrement (+ 1,6 %). En Bretagne, première région productrice avec plus de 50 % de la production nationale en valeur, la baisse est de - 10,1 % en prix, avec une hausse de + 1,2 % en volume.

La production de volailles rebondit légèrement en valeur pour la deuxième année consécutive après les fortes baisses liées aux épisodes d’influenza aviaire. La production augmente de + 1,7 % en raison d’une augmentation conséquente en volume (+ 12,9 %), malgré la baisse des prix (- 9,9 %). En particulier, la Bretagne, les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine, les trois principales régions productrices avec deux tiers de la production en valeur, connaissent respectivement une hausse de + 5,2 %, + 13,8 % et + 24,4 % en volume et une baisse de - 10,9 %, - 9,1 % et - 12,7 % pour les prix.

En 2024, la production d’œufs augmente de 1,8 % en volume et baisse de 7,7 % en prix, pour une baisse de la production de 6,0 % en valeur. Cette baisse des prix intervient après deux années de hausse, et en particulier une hausse très marquée en 2022. L’essentiel de l’augmentation des volumes est dû à la région Nouvelle-Aquitaine, qui voit sa production augmenter de + 20,6 % en volume.

Enfin, la production laitière, qui représente la plus grosse part des productions animales comptant pour un tiers du total en valeur, reste relativement stable en 2024 avec + 0,6 % d’augmentation en volume et + 0,8 % pour les prix pour une production en valeur en légère hausse (+ 1,4 %). Les évolutions régionales sont relativement contenues (de - 2,6 % à + 2,8 % en volume et de - 2,6 % à + 3,9 % en prix). La Bretagne, 1^{re} région productrice avec un cinquième de la production nationale, voit sa production laitière augmenter de 2,8 % en volume, et diminuer de 0,3 % en prix, pour une évolution en valeur de + 2,5 %.

Consommations intermédiaires : baisse des prix et augmentation des volumes

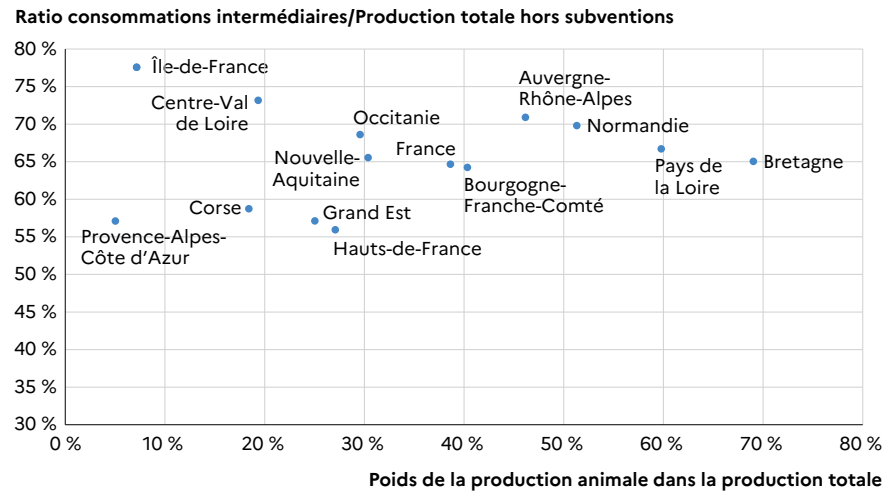
En 2024, les consommations intermédiaires baissent en valeur de 4,7 %, en conséquence d’une baisse des prix de 7,7 %, en partie contrebalancée par une hausse de 3,3 % en volume (tableau 2). L’essentiel de la baisse de prix est porté par les aliments pour animaux, comptant

Tableau 2 Évolution des consommations intermédiaires en valeur, volume et prix

	Évolution 2024/2023 en valeur en %	Évolution 2024/2023 en volume en %	Évolution 2024/2023 liée à la variation des prix en %
Île-de-France	- 7,5	5,7	- 12,5
Centre-Val de Loire	- 3,9	6,0	- 9,4
Bourgogne-Franche-Comté	- 3,8	6,0	- 9,3
Normandie	- 5,7	1,9	- 7,5
Hauts-de-France	- 2,8	2,5	- 5,2
Grand Est	- 6,9	1,3	- 8,1
Pays de la Loire	- 5,4	2,4	- 7,7
Bretagne	- 4,9	1,6	- 6,4
Nouvelle-Aquitaine	- 5,3	3,5	- 8,6
Occitanie	- 3,5	3,4	- 6,7
Auvergne-Rhône-Alpes	- 4,8	5,4	- 9,8
Provence-Alpes-Côte d’Azur	- 0,9	4,2	- 4,9
Corse	- 2,2	3,1	- 5,1
France	- 4,7	3,3	- 7,7

Lecture : de 2023 à 2024, la valeur des consommations intermédiaires diminue de 3,5 % en Occitanie. Cette évolution résulte d’une baisse des prix de 6,7 % tandis que le volume n’augmente que de 3,4 %. Source : Agreste, comptes régionaux de l’agriculture 2024 provisoires

Graphique 2 Poids des consommations intermédiaires dans la production totale en fonction du poids de la production animale dans la région



Lecture : en 2024, la production animale en Centre-Val de Loire représente 19,4 % de la production totale hors subventions. Le poids des consommations intermédiaires dans la production hors subventions s’élève à 73,2 %. Source : Agreste, comptes régionaux de l’agriculture 2024 provisoires

pour un tiers des consommations intermédiaires de la branche et dont les prix baissent de 15,5 %, ainsi que par les engrais et amendements, comptant pour presque 10 % des consommations intermédiaires et dont les prix baissent de 30,9 % (en année de campagne).

En ce qui concerne les volumes, la hausse est répartie de manière

relativement homogène par poste de dépenses : aucun poste ne connaît d’évolution à la baisse. La hausse est principalement portée par les engrais et amendements (+ 11,0 %), les aliments pour animaux (+ 4,5 %) et les semences et plants (+ 6,7 %).

Sur les consommations intermédiaires, les résultats

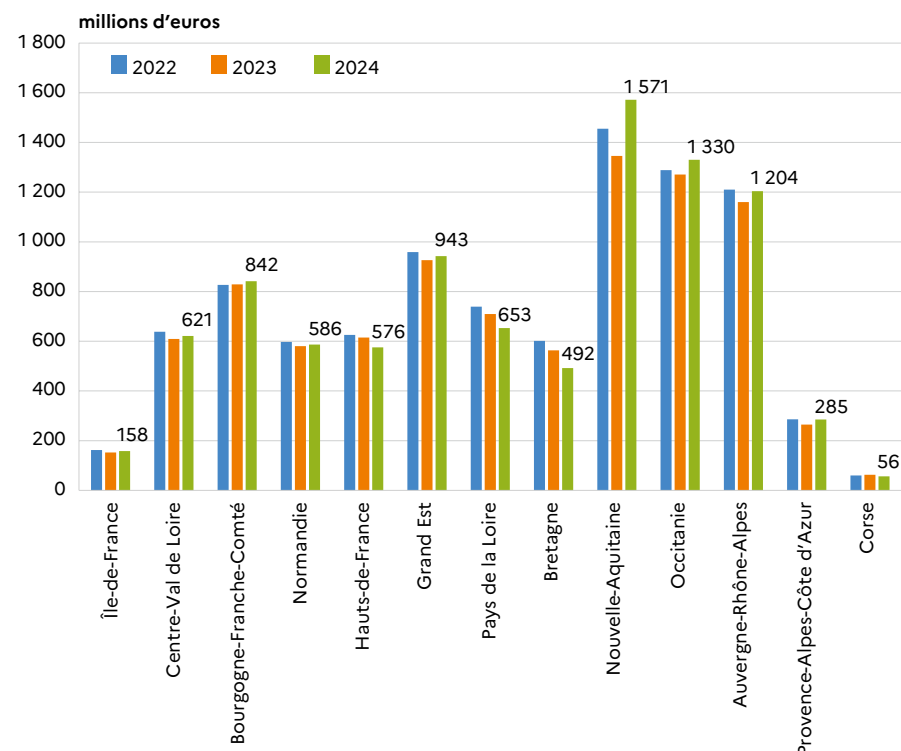
régionaux du compte provisoire sont cependant à interpréter avec prudence, les informations régionalisées n'étant connues qu'au moment de l'élaboration du compte semi-définitif. Les différences observées entre régions sont surtout liées à des différences dans la répartition de ces consommations par poste de dépenses, même si cette année, cette différence structurelle est assez peu marquée du fait de l'évolution homogène des différents postes des consommations intermédiaires. Ainsi, les régions d'élevage ne se distinguent pas des régions à dominante végétale, et toutes suivent l'évolution nationale.

Des subventions en augmentation dans neuf régions sur treize

En 2024, les subventions aux exploitations augmentent de 2,6 % (+ 233 millions d'euros) pour atteindre 9,317 milliards d'euros en France métropolitaine. Elles sont constituées pour environ 60 % des aides directes découplées de la Politique agricole commune (PAC), des subventions sur les produits (aides couplées) (9 %) ou encore de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) (11 %). Les 20 % restants correspondent notamment aux autres aides du second pilier de la PAC, aux indemnisations au titre des calamités agricoles, ou encore à des aides de crise nationales. Cette répartition varie fortement en fonction des régions. L'ICHN est ainsi importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 % et 30 % des subventions en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie) mais peu représentée voire inexistante dans les régions du nord (Île-de-France, Bretagne et Hauts-de-France). Dans ces régions, l'ICHN représente moins de 10 % du total des subventions d'exploitation. La part des aides sur les produits reste limitée dans toutes les régions, mais est relativement plus élevée dans les régions d'élevage comme Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.

Graphique 3

Ensemble des subventions par région en 2022, 2023 et 2024



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires

Après avoir baissé ou stagné dans toutes les régions de 2022 à 2023, les subventions totales aux exploitations augmentent dans neuf régions sur treize de 2023 à 2024 (graphique 3). La hausse est nette dans les régions du sud que sont la Nouvelle-Aquitaine (+ 16,8 %), PACA (+ 7,8 %), l'Occitanie (+ 4,7 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 3,8 %), avec notamment davantage d'aides liées aux intempéries. Les subventions baissent dans quatre régions (- 12,7 % en Bretagne, - 10,5 % en Corse, - 7,9 % en Pays de la Loire et - 5,9 % en Hauts-de-France), notamment en raison de la diminution des aides accordées dans le contexte de l'épizootie d'influenza aviaire en 2023.

Indicateurs de résultat : une valeur ajoutée brute en baisse dans la grande majorité des régions

En 2024, la valeur ajoutée brute (production au prix de base diminuée des consommations intermédiaires, voir Définitions) diminue de 15,0 % au niveau national, après - 8,1 % en 2023. Cette diminution est une conséquence de la baisse de la

production au prix de base (- 8,7 %), qui n'est pas compensée par la baisse de la valeur des consommations intermédiaires (- 4,7 %).

Cette baisse de la valeur ajoutée brute s'observe dans onze régions métropolitaines sur treize, mais de manière contrastée selon les régions (tableau 3). Les régions spécialisées dans les céréales ou la viticulture sont, de manière générale, celles qui voient leur valeur ajoutée brute diminuer le plus fortement en 2024 du fait de la chute de ces productions. En particulier, les valeurs ajoutées brutes des régions Centre-Val de Loire et Grand Est diminuent respectivement de 34,8 % et de 33,5 %.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute, en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production, qui pèsent peu relativement aux subventions (Définitions). Entre 2023 et 2024, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent globalement la même hiérarchie des régions. La VABCF

Tableau 3
Valeur ajoutée et évolution de 2023 à 2024

	Valeur ajoutée brute		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif	
	Valeur 2024 (en M€)	Évolution 2024/2023 (en %)	Valeur 2024 (en M€)	Évolution 2024/2023 (en %)	Valeur 2024 (en K€/actif)	Évolutions en termes réels (en %)
Nouvelle-Aquitaine	4 294	- 22,3	5 553	- 14,9	50,3	- 15,6
Bretagne	3 834	- 3,8	4 169	- 5,1	82,6	- 6,2
Grand Est	4 237	- 33,5	5 015	- 29,4	77,7	- 30,4
Pays de la Loire	3 029	- 7,0	3 502	- 7,3	60,3	- 8,9
Occitanie	2 465	- 0,4	3 541	1,8	39,1	0,6
Hauts-de-France	3 879	- 6,2	4 345	- 5,1	106,5	- 7,1
Auvergne-Rhône-Alpes	2 368	- 7,8	3 304	- 4,5	43,8	- 6,3
Normandie	2 120	- 4,8	2 548	- 3,4	64,2	- 5,1
Bourgogne-Franche-Comté	2 207	- 24,4	2 876	- 19,2	64,7	- 20,9
Centre-Val de Loire	1 381	- 34,8	1 906	- 26,8	58,7	- 27,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 433	9,2	1 652	9,3	41,1	5,9
Île-de-France	275	- 33,6	402	- 23,8	49,1	- 25,0
Corse	160	10,3	208	4,1	44,4	1,1
France		- 15,0		- 11,7		- 13,0

Lecture : en Normandie, la valeur ajoutée brute s'élève à 2 120 M€ en 2024, en baisse de 4,8 % sur un an. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF), obtenue en ajoutant à la valeur ajoutée brute les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production, s'élève à 2 548 M€, en baisse de 3,4 % sur un an. Rapportée au nombre d'actifs, la VABCF s'élève à 64 200 € par actif, en diminution de 5,1 % sur un an mesurée en termes réels, c'est-à-dire une fois déduite la hausse des prix du PIB de 2023 à 2024 (+ 2,1 %).

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires

augmente uniquement dans trois régions : l'Occitanie, la Provence-Alpes-Côtes d'Azur et la Corse.

La VABCF peut être rapportée à l'emploi total en équivalent temps

plein (VABCF par actif). En termes réels (*Définitions*), la VABCF par actif diminue de 13,0 % au niveau national en 2024, après le retournement de 2023 (- 9,9 %) qui avait suivi les deux années de hausse en 2021 et 2022.

Elle est en baisse dans dix régions métropolitaines sur treize.

Étienne Hirtz et Guillaume Lubatti
Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles (BSPCA)

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN) est établi en conformité avec le système européen des comptes (SEC) 2010. La branche agricole est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon. Ces comptes sont établis en base 2020.

Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation**. Les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aides aux bovins allaitants). Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agro-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit (les subventions sur les produits représentent moins de 3 % de la valeur de la production dans toutes les régions), moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Les consommations intermédiaires de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...).

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires. **La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF)** se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production. Les évolutions en termes réels sont obtenues en retranchant la hausse du prix du PIB entre 2023 et 2024 (+ 2,1 %).

Source

Les comptes régionaux de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, sous la coordination du Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

Pour en savoir plus

[Lien vers la page des rapports présentés en CCAN](#)